



## CONGRÈS DES PARCS 2022

La démarche : Proposer un programme d'actions pluriannuel multi-acteurs en faveur des prairies de l'Avesnois auprès de l'Agence de l'Eau Artois Picardie.

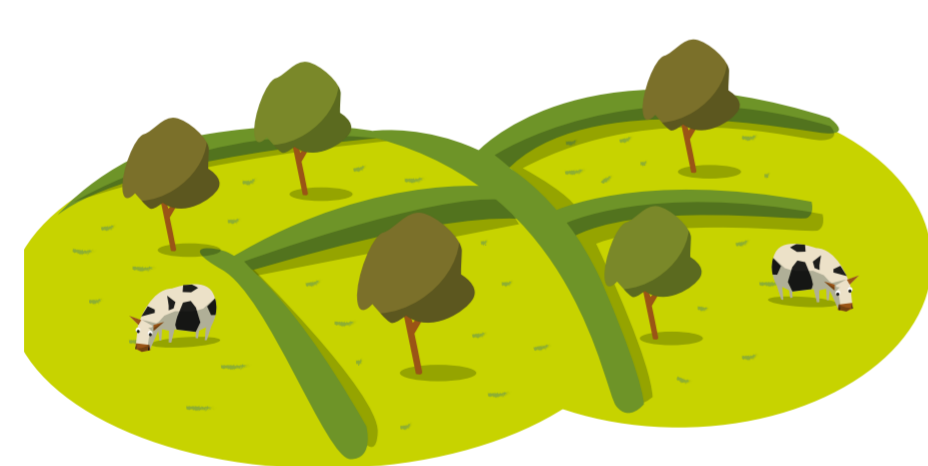
Le Parc de l'Avesnois compte **140 communes** et **78 000 hectares de SAU**.

1 177 exploitations occupent ces surfaces permettant le maintien et la préservation du paysage bocager, et ce, grâce aux productions bovines essentiellement laitières.

Les prairies permanentes ont longtemps dominé l'Avesnois mais ont tendance à régresser. 57 % de la SAU est composée de Surface Toujours en Herbe (STH) soit 56 000 hectares. Ces prairies regorgent d'une grande richesse floristique et faunistique (40 % de la flore avesnoise est protégée)

L'évolution du contexte agricole engendre des modifications du paysage et menace les 10 000 kms de haies et leur biodiversité.

### La particularité du territoire :



- 1<sup>er</sup> territoire bio des Hauts-de-France
- 170 fermes Bio
- 1/3 des agriculteurs contractualisent les Mesures Agro Environnementales et Climatiques
- 80% des surfaces bio en Avesnois sont des prairies permanentes
- 120 millions de m<sup>3</sup> de réserve d'eau potable

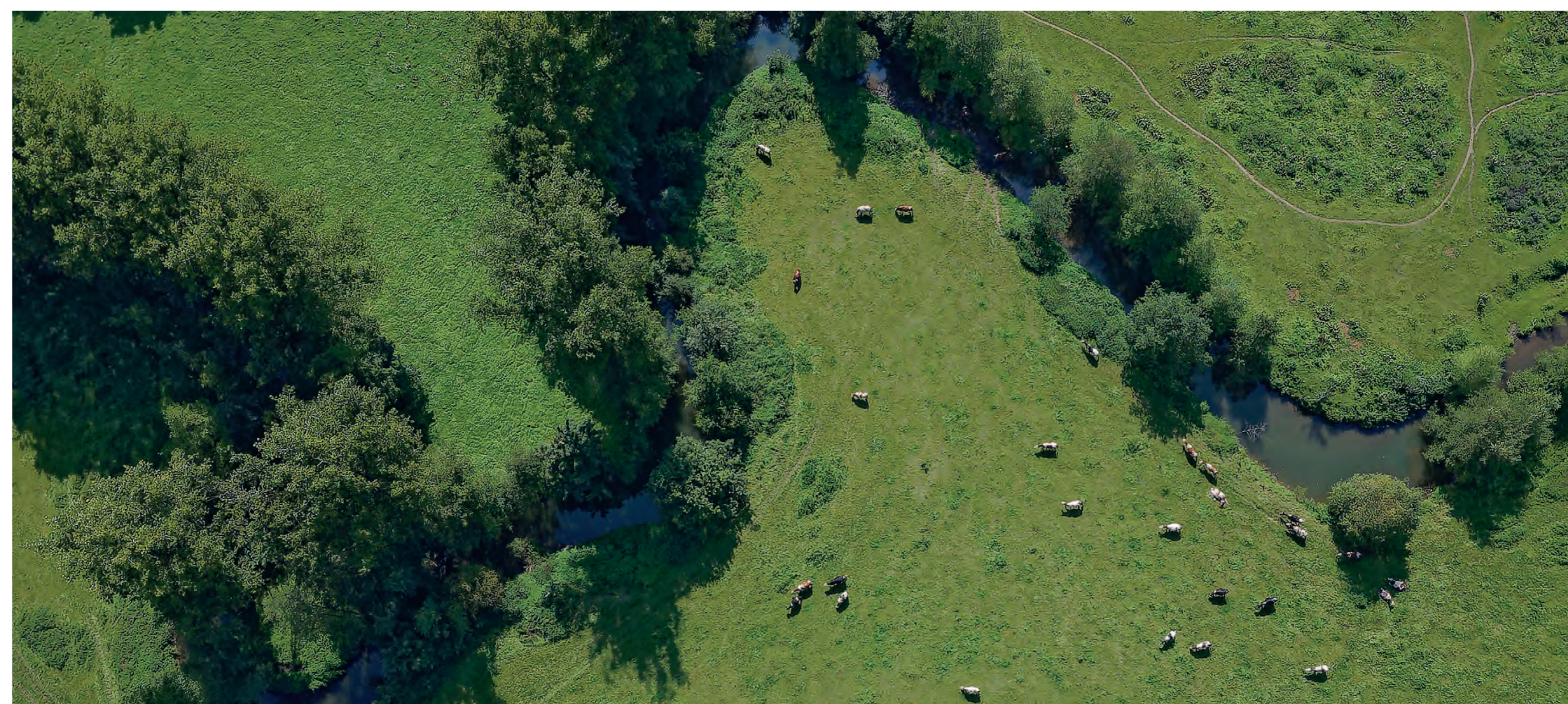
### Co-construction d'un nouveau programme d'actions

**2011** : Installation du plan bio multi-partenarial

**2015** : Mise en place du Programme Maintien de l'Agriculture en Zone Humide (PMAZH) financé par l'Agence de l'Eau Artois Picardie et coordonné par le Parc.

**2016** : Instauration du comité de pilotage «sur l'herbe»

**2022** : Création du programme prairies multi-partenarial à l'échelle du Parc.



## Contact

Caroline Rozalen  
4 cour de l'Abbaye 59 555 Maroilles  
caroline.rozalen@parc-naturel-avesnois.com  
Tél. : 03 27 14 90 80